

**Annexe rapports pour le conseil municipal du 07.12.2023 – création et modification  
d’emplacements réservés au bénéfice de la commune**

- . Création ER n°33 - stationnement Toboggan-Champollion pour deux poches de stationnement emprise de 1 793,50 m<sup>2</sup> + 2 097,30 m<sup>2</sup> soit au total : 3 890,80 m<sup>2</sup> ;
- . Création ER n°34 stationnement halles décinoises - emprise de 1 256 m<sup>2</sup> ;
- . Modification et prolongement de l’ER n°18 (cheminements piétons & cyclistes) - emprise sur une profondeur de 6 mètres ;
- . Création ER n°32 pour le parc urbain - emprise de 5 238,70m<sup>2</sup>.

Plan de zonage 1/2000 :

